FNCDG
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Assemblée Générale Extraordinaire
du 9 décembre 2021
Hôtel de Région AURA - Lyon

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS ET POUVOIRS

Présents et représentés: (42 Présidents/Administrateurs présents, 24 pouvoirs)

CDG	Nom	Présence	Pouvoir
CENTRE DE GESTION DE L'AIN	Bernard REY	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'AISNE	Hervé MUZART	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER	Jean-Sébastien LALOY	**Excusé**	À Michel Chapuis, CDG 43
CENTRE DE GESTION DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Michel BRUNET	**Excusé**	À Antoine De MENTHON, CDG 74
CENTRE DE GESTION DES HAUTES ALPES	Marcel CANNAT	**Excusé**	À Auguste PICOLLET, CDG 73
CENTRE DE GESTION DES ALPES MARITIMES	Philippe PRADAL	**Excusé**	À Christian SIMON, CDG 83
CENTRE DE GESTION DE L'ARDECHE	Jean-Roger DURAND	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DES ARDENNES	Régis DEPAIX	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE L'ARIEGE	Martine ESTEBAN	**Excusé**	À Denis FÉGNÉ, CDG 65
CENTRE DE GESTION DE L'AUBE	Thierry BLASCO	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'AUDE	Serge BRUNEL	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON	Maurice BARTHÉLÉMY	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DES BOUCHES DU RHONE	Georges CRISTIANI	**Excusé**	À Jean-Louis COSTES, CDG 47
CENTRE DE GESTION DU CALVADOS	Hubert PICARD	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU CANTAL	Louis CHAMBON	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE	Patrick BERTHAULT	**Excusé**	À Vincent LE MEAUX, CDG 22
CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE MARITIME	Marie-Danielle GIRAUDEAU	**Excusée**	
CENTRE DE GESTION DU CHER	Pierre DUCASTEL	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA CORREZE	Jean-Pierre LASSERRE	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA COTE D'OR	Patricia GOURMAND	**Excusée**	À Jean-Pierre LASSERRE, CDG 19
CENTRE DE GESTION DES COTES D'ARMOR	Vincent LE MEAUX	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA CREUSE	Michel VERGNIER	**Excusé**	À Fabrice VERDIER, CDG 30
CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE	Laurent PÉRÉA	**Excusé**	À Jean-Marc FRIZOT, CDG 71
CENTRE DE GESTION DU DOUBS	Christian HIRSCH	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA DROME	Eliane GUILLON	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DE L'EURE	Jérôme PASCO	**Excusé**	À Hubert PICARD, CDG 14

CENTRE DE GESTION D'EURE ET LOIR	Bertrand MASSOT	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DU FINISTERE	Yohann NEDELEC	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA CORSE DU SUD	Antoine OTTAVI	**Excusé**	À Vincent LE MEAUX, CDG 22
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE CORSE	Anne Marie NATALI	**Excusée**	
CENTRE DE GESTION DU GARD	Fabrice VERDIER	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE GARONNE	Sabine GEIL-GOMEZ	**Excusée**	
CENTRE DE GESTION DU GERS	Didier DUPRONT	**Excusé**	À Laurent SUAU, CDG 48
CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE	Roger RECORS	**Excusé**	À Béatrice TRICARD, CDG 87
CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT	Philippe VIDAL	**Excusé**	À Sylvian CALS, CDG 81
CENTRE DE GESTION D'ILLE ET VILAINE	Chantal PETARD-VOISIN	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DE L'INDRE	Gil AVÉROUS	**Excusé**	À Philip SQUELARD, CDG 44
CENTRE DE GESTION D'INDRE ET LOIRE	Michel GILLOT	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE L'ISERE	Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DU JURA	Frank STEYART	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DES LANDES	Jeanne COUTIERE	**Excusée**	À Maurice BARTHÉLÉMY, CDG 12
CENTRE DE GESTION DU LOIR ET CHER	Eric MARTELLIERE	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE	Yves NICOLIN	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE LOIRE	Michel CHAPUIS	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LOIRE ATLANTIQUE	Philip SQUELARD	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU LOIRET	Florence GALZIN	**Excusée**	À Michel LORENTZ, CDG 67
CENTRE DE GESTION DU LOT	Véronique ARNAUDET	**Excusée**	À Maurice BARTHÉLÉMY, CDG 12
CENTRE DE GESTION DU LOT ET GARONNE	Jean-Louis COSTES	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA LOZÈRE	Laurent SUAU	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE MAINE-ET-LOIRE	Elisabeth MARQUET	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE	Jean-Dominique BOURDIN	**Excusé**	À Francis AIVAR, CDG 61
CENTRE DE GESTION DE LA MARNE	Patrice VALENTIN	**Excusé**	À Philippe LOCATELLI, CDG 69
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE	Jean-Marie WATREMETZ	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA MAYENNE	Olivier RICHEFOU	**Excusé**	À Edouard RENAUD, CDG 86
CENTRE DE GESTION DE MEURTHE ET MOSELLE	Daniel MATERGIA	**Excusé**	À Vincent MATELIC, CDG 57
CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE	Gérald MICHEL	**Excusé**	À Christian HIRSCH, CDG 25
CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN	Yves BLEUNVEN	**Excusé**	À Michel HIRIART, CDG 64
CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE	Vincent MATELIC	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE	Marie-Christine AMIOT	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DU NORD	Eric DURAND	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'OISE	Alain VASSELLE	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE L'ORNE	Francis AIVAR	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS	Joel DUQUENOY	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DU PUY DE DOME	Nadine BOUTONNET	**Excusée**	À Philippe LOCATELLI, CDG 69
CENTRE DE GESTION DES PYRENEES ATLANTIQUES	Michel HIRIART	**Présent**	

CENTRE DE GESTION DES HAUTES PYRENEES	Denis FÉGNÉ	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DES PYRENEES ORIENTALES	Robert GARRABE	**Excusé**	À Sylvian CALS, CDG 81
CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN	Michel LORENTZ	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU HAUT RHIN	Lucien MULLER	**Excusé**	À Michel LORENTZ, CDG 67
CENTRE DE GESTION DU RHONE	Philippe LOCATELLI	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE SAONE	Michel DESIRE	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE SAONE ET LOIRE	Jean-Marc FRIZOT	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA SARTHE	Didier REVEAU	**Excusé**	À Elisabeth MARQUET, CDG 49
CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE	Auguste PICOLLET	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE SAVOIE	Antoine de MENTHON	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE SEINE MARITIME	Jean-Claude WEISS	**Excusé**	À Hubert PICARD, CDG 14
CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE	Anne THIBAULT	**Présente**	
CIG DE LA GRANDE COURONNE	Daniel LEVEL	**Présent**	
CIG DE LA GRANDE COURONNE	Florence MARY	**Excusée**	
CIG DE LA GRANDE COURONNE	Michel DELAMAIRE	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DES DEUX SEVRES	Alain LECOINTE	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA SOMME	Claude CLIQUET	**Excusé**	À Hervé MUZART, CDG 02
CENTRE DE GESTION DU TARN	Sylvian CALS	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU TARN ET GARONNE	Jean-Luc DEPRINCE	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DU VAR	Christian SIMON	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU VAUCLUSE	Maurice CHABERT	**Excusé**	À Christian SIMON, CDG 83
CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE	Eric HERVOUET	**Excusé**	À Philip SQUELARD, CDG 44
CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE	Edouard RENAUD	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE VIENNE	Béatrice TRICARD	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DES VOSGES	Michel BALLAND	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'YONNE	Jean-Pierre GERARDIN	**Présent**	
CIG DE LA PETITE COURONNE	Jacques Alain BENISTI	**Excusé**	À Michel HIRIART, CDG 64
CIG DE LA PETITE COURONNE	Anthony MANGIN	**Excusé**	
CIG DE LA PETITE COURONNE	Philippe LAUNAY	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA GUADELOUPE	Denise BLEUBAR	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DE LA MARTINIQUE	Justin PAMPHILE	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA GUYANE	Gilles ADELSON	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA REUNION	Juliana M'DOIHOMA	**Excusée**	
CENTRE DE GESTION DE MAYOTTE	Youssouf AMBDI	**Présent**	
CGF DE LA POLYNESIE FRANCAISE	René TEMEHARO	**Excusé**	

Quorum

L'Assemblée Générale comprend tous les Présidents/Administrateurs en exercice des Centres de gestion ainsi que quatre Vice-Présidents désignés par les CIG (Deux par CIG).

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut valablement siéger que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés (soit 50 sur 100 membres la composant).

Présidents / Administrateurs présents : 42
Présidents représentés par un autre représentant de CDG : 24
Présidents présents et représentés : 76

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale peut siéger valablement.

Catherine STARON, conseillère régionale de la Région Auvergne Rhône-Alpes accueille les membres de l'Assemblée Générale de la Fédération.

Catherine STARON précise avoir été élue en 2020 et est également maire d'une commune de 3 500 habitants. Cette même année, elle est également devenue Vice-Présidente du Centre de Gestion du Rhône en charge des finances. Elle souligne le rôle essentiel du CDG accompagnant les collectivités dans leurs particularités (rurales, urbaines, outre-mer).

Catherine STARON souligne également le rôle primordial de la Fédération Nationale des Centres de Gestion et son rôle de coordonnateur des CDG. Elle salue l'initiative d'organiser une Assemblée Générale dans un territoire extérieur à la région parisienne.

Philippe LOCATELLI, remercie Catherine STARON pour sa charge aux finances du CDG du Rhône et de la métropole de Lyon. Il souligne la présence d'Olivier DUCROCQ, nouvellement élu Président de l'ANDCDG et se réjouit des relations étroites et chaleureuses avec la Fédération.

Il rappelle que le Centre de Gestion est un levier d'optimisation et de rationalisation des actes de gestion des collectivités territoriales. Cet atout avait d'ailleurs été souligné par un rapport de l'IGA.

Michel HIRIART ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération. Il salue en ouverture la présence de Reine BOUVIER, ancienne présidente du CDG du Gard qui a été élue Présidente de l'Association des Anciens Présidents de Centres de Gestion.

Michel HIRIART rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire dispose d'un point unique.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR EN VUE DE LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

- **Modification des statuts**

Michel HIRIART rappelle que l'AGE du 15 octobre 2020 avait procédé à une refonte complète des statuts adoptée à la quasi-unanimité et a procédé le 5 juillet 2021 dernier à quelques modifications complémentaires.

Lors du CA du 17 novembre 2021, il a été proposé une nouvelle modification des statuts et du règlement intérieur qui a fait l'objet d'une délibération à l'unanimité. Cette délibération approuvait la nomination d'un Commissaire aux comptes et cette modification est soumise à l'approbation de l'AGE de la FNCDG.

D'ores et déjà, les statuts de la Fédération prévoient : « *La Fédération, bien que relevant du régime de la comptabilité privée, est considérée, en tant qu'association dont les*

ressources sont composées très majoritairement de financements publics, comme pouvoir adjudicateur soumis aux règles de la commande publique ».

Michel HIRIART explique le rôle du Commissaire aux comptes. La mission du Commissaire aux comptes s'inscrit dans le cadre de l'article L. 2135-6 du code du travail prévoyant la nomination d'un CAC dans les associations percevant des subventions pour un montant supérieur à 230 000 euros.

Ces dispositions impliquent la nomination d'un CAC et nécessite la modification de deux articles de nos statuts que nous vous proposons de compléter par les deux dispositions suivantes :

- Après le deuxième alinéa de l'article 6-1.f- « Attributions » du titre III. « Administration de la Fédération », ajout d'un nouvel alinéa rédigé comme suit :

"L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, procède à la nomination d'un Commissaire aux comptes qui exerce son mandat pendant six exercices.

Le Commissaire aux comptes est nommé ou son mandat est renouvelé lors de l'Assemblée générale qui suit l'Assemblée de renouvellement de ses membres.

Ses missions sont réalisées selon les dispositions précisées par l'article 7 des présents statuts et par le règlement intérieur. Le mandat du Commissaire aux comptes expire en même temps que le mandat des membres de l'Assemblée Générale".

- L'article 7 est complété in fine comme suit :

"L'Assemblée générale procède à la nomination d'un Commissaire aux comptes dans les conditions prévues à l'article 6-1.f.

Dans le cadre de sa mission de certification des comptes, il se charge de contrôler les comptes annuels et leur conformité avec les règles en vigueur, d'analyser et valider le contrôle interne, de vérifier les valeurs et documents comptables, de vérifier la concordance avec les comptes annuels des informations du rapport de gestion établi par la Fédération et les documents de fin d'exercice émis, de proposer éventuellement des corrections ou améliorations.

Le Commissaire aux comptes communique de façon adaptée auprès des instances de la Fédération et participe, sur convocation du Président, aux réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale d'arrêté et d'approbation des comptes.

Il présente aux instances de la Fédération ses rapports, dont un rapport de synthèse de son intervention. Son mandat légal prend effet à compter de sa nomination par l'Assemblée générale et prend fin selon les termes précisés à l'article 6-1.f. des présents statuts".

L'Assemblée Générale vote en faveur sur la modification des statuts à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Modification du Règlement intérieur**

Michel HIRIART explique que ces modifications concernent également deux articles du Règlement intérieur de la Fédération; l'une complète les dispositions d'un article de ce règlement, l'autre créé un nouvel article en son sein :

- A l'article 2, ajout de la "*présentation des rapports du Commissaire aux comptes*" et de l'"*approbation des comptes*" parmi les points devant être mis à l'ordre du jour.

- Ajout d'un article 9 bis "*Rapports du Commissaire aux comptes, rapport financier et budget prévisionnel*" entraînant la suppression des dispositions relatives au rapport financier et au budget prévisionnel actuellement prévues par l'article 9 :

"Les rapports du Commissaire aux comptes sont présentés à l'Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes qui se tient dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice. Le Commissaire aux comptes participe, sur convocation du Président, aux réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale d'arrêté et d'approbation des comptes. Il présente ses rapports, dont un rapport de synthèse de son intervention.

Lors de l'Assemblée générale d'approbation des comptes, le rapport financier est présenté par le Trésorier ou par le Trésorier adjoint ou, à défaut, par un membre du Bureau désigné par le Président. A l'issue de la présentation de ce rapport, un débat est engagé puis les membres de l'Assemblée Générale sont amenés à se prononcer pour l'approuver. Ce vote a lieu à main levée.

"Le budget prévisionnel est présenté chaque année au cours du dernier trimestre au Conseil d'Administration. Il est présenté par le Trésorier ou par le Trésorier adjoint ou, à défaut, par un membre du Bureau désigné par le Président. Un débat a lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget. Il est proposé par le Président et le Trésorier et voté par le Conseil d'Administration avant son approbation par l'Assemblée Générale. Ce vote a lieu à main levée.

"Les rapports du Commissaire aux comptes, le rapport financier et le budget prévisionnel, ainsi que toute information se rapportant à l'ordre du jour peuvent être consultés sur l'espace adhérent du site internet de la Fédération dix jours avant le début de la réunion.

"Les membres de l'assemblée générale sont informés de la mise à disposition des rapports sur l'espace adhérent du site internet de la Fédération par courrier électronique. Les rapports sont ensuite adressés par courrier à tous les membres de l'Assemblée Générale".

L'Assemblée Générale vote en faveur sur la modification du Règlement Intérieur à l'unanimité des membres présents et représentés

Michel HIRIART indique que ce règlement intérieur sera définitivement ratifié par le Conseil d'administration